Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Le 24 août 2015

N/Réf: 2004 34126

Objet : Demande d'accès concernant :
2115, rue Saint-Césaire à Marieville (lot 1 657 312 du cadastre du Québec)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 27 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. rapport d'inspection, 20 mai 1999 (2 pages);
2. lettre du Ministère, 12 mai 1999 (1 page);
3. avis d'infraction, 15 avril 1999 (2 pages);
4. rapport d'inspection, 26 février 1999 (16 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 224
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : isabelle.lavoie@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Madame, l’expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0624900
DATE INSPECTION : 19 mai 1999

-Arrivée: 10h10
-Départ : 10h40

DATE DE RÉDACTION : 20 mai 1999

1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Catherine Théorêt

LIEU INSPECTÉ	ADRESSE POSTALE (si différente)
Les Outils Gladu	2115, rue Saint-Césaire Marieville

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

Jocelyn Théberge, Directeur de la maintenance	450-456-4481 poste 201
Érik Gram, soutien technique	

BUT(S) : Faire le suivi des recommandations effectuées lors des inspections du 26 février et 1 avril 1999

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors du suivi d'inspection, j'ai constaté que **la compagnie s'est conformée à tous les articles citées dans l'avis d'infraction du 15 avril 1999.**

Le drain dans l'entrepôt abritant les matières résiduelles dangereuses a été obturé.
Les contenants de matières résiduelles dangereuses sont identifiés par le nom de la matière et la date du début d'entreposage.
Des registres du fonctionnement des équipements d'entreposage et des matières résiduelles dangereuses sont préparés.

Monsieur Gram lors de la visite du 19 mai 1999, m'a démontré à l'aide de cartables appropriés que la compagnie visait à se conformer aux exigences d'ISO 9001. Monsieur Gram m'a aussi mentionné qu'une bâtisse d'entreposage sera construite avant l'an 2000. **Puisque ce bâtiment servira à entreposer les matières résiduelles dangereuses, je recommande d'effectuer une inspection en janvier 2000 et de fermer le dossier pour le moment.**

3. CONCLUSION

La compagnie a corrigée les infractions notées les 26 février et 1 avril 1999.

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0624900
DATE INSPECTION : 19 mai 1999

4. RECOMMANDATION

Fermer le dossier et retourner faire une inspection en janvier 2000.

5. VÉRIFICATION

INSPECTÉ PAR : Ce Thérèse Méthot (signature) 1999-05-20 (date)

VÉRIFIÉ PAR : Jacques Méthot (signature) pour Yves Bergeron 99.07.05 (date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Gouvernement du Québec
Ministère de
l'Environnement

Le 12 mai 1999

Outils Gladu Inc.
2115 rue St-Césaire
Marieville (Québec)
J3M 1E5

À l'attention de M. Érik Gram, soutien technique

N/Réf. : P-7610-16-01-0624900

Objet : Avis d'infraction du 15 avril 1999

Monsieur,

À la suite de votre conversation téléphonique, le 4 mai avec Mme Catherine Théorêt, concernant l'avis d'infraction émis le 15 avril 1999, il a été convenu après vérification que votre entreprise fait partie du secteur d'activité économique « 3062 » Industrie des matrices, des moules et des outils tranchants et à profiler le métal.

Ce secteur ne faisant pas partie de l'annexe 8 du Règlement sur les matières dangereuses, vous n'avez pas à produire de bilan annuel tel que mentionné dans l'avis d'infraction du 15 avril 1999.

Je vous rappelle qu'il est nécessaire selon l'article 48 de la loi sur la qualité de l'environnement, de soumettre les plans et devis au ministre et d'obtenir son autorisation, avant l'installation de nouveaux équipements de traitement de rejet à l'atmosphère.

Veuillez recevoir , Monsieur, nos salutations distinguées.

Le chef de service industriel

Pierre Robert

PR/CT/ct

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Lemoyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste
Télécopieur : (450) 928-7625
Adresse électronique : @mef.gouv.qc.ca

Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation

Gouvernement du Québec
Ministère de
l'Environnement

CERTIFIÉ

Longueuil, le 15 avril 1999

AVIS D'INFRACTION

Outils Gladu Inc.
2115, rue Saint-Césaire
Marieville (Québec) J3M 1E5

N/Réf. : P-7610-16-01-0624900

Objet : Entreposage de matières résiduelles dangereuses non conforme, au 2115, rue Saint-Césaire à Marieville

Mesdames,
Messieurs,

À la suite des inspections effectuées les 26 février et 1er avril 1999 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté ci-après, et ce, en dérogation au règlement :

1. L'aire d'entreposage où sont entreposées les matières résiduelles dangereuses doit être aménagée de manière à pouvoir contenir les fuites et déversements;
   - Règlement sur les matières résiduelles dangereuses;
   . Article 33.

2. Tout drain situé dans un endroit où sont entreposées des matières dangereuses résiduelles doit :
   - soit être obturé hermétiquement en tout temps, pour empêcher l'évacuation des matières ;
   - soit être relié à un réseau qui, le cas échéant, assurera l'évacuation des matières dans un système pouvant assurer leur récupération ;
   . Article 39.

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Lemoyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 263
Télécopieur : (450) 928-7625
Adresse électronique :pierre.robert@mef.gouv.qc.ca

Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation

N/Réf. : P-7610-16-01-0624900 Le 15 avril 1999

3. L'exploitant doit vérifier, au moins une fois tous les trois mois, le bon état et le bon fonctionnement des équipements d'entreposage et tenir un registre sur le lieu d'entreposage;
   . Article 39.

4. Les contenants de matières résiduelles dangereuses, doivent porter, à un endroit visible, une étiquette indiquant le nom des matières qui y sont entreposées;
   . Article 46.

5. Un registre relatif aux matières résiduelles dangereuses doit être tenu dans chaque lieu de production ou d'utilisation où se trouvent les quantités prescrites par l'article 104;
   . Article 105.

6. Un bilan annuel de gestion de chaque catégorie de matières résiduelles dangereuses pour laquelle un registre a été tenu doit être préparé;
   . Article 109.

annulé

Nous vous demandons donc de procéder d'ici au 17 mai 1999 aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Mme Catherine Théorêt, technicienne, au (450) 928-7607, poste 288.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le chef du Service industriel,

PR/CT/nstp

Pierre Robert

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0624900
DATE INSPECTION : 1999-02-26 HEURE : -Arrivée: 10h30
-Départ : 11h45

DATE DE RÉDACTION : 1999-02-26 10h30 à MIDI et seconde Inspection 1er avril 99 avec rédaction du rapport

1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Catherine Théorêt
ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

Les Outils Gladu
2115, rue Saint-Césaire
Marieville (Qué)

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
Rencontré(e) : oui ☐ non ☐ N/A ☒	

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
Jocelyn Théberge Directeur de la maintenance	450-456-4481 poste 201

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

	PHOTO(S)	CROQUIS	CARTE(S)
	x	☐	☐
Nombre	4 +3		

ÉCHANTILLONS

EAU	AIR	SOL	FLORE	FAUNE	DÉCHETS
☐	☐	☐	☐	☐	☐

AUTRE(S) ☑ art. 23-24
Précisez : annexe 1 → liste des machines
Pièce 1 → preuves de dispositions de matières résiduelles dangereuses art. 23-24
Pièce 2 → Publicité des Outils Gladu

BUT(S) : Vérifier la gestion des matières dangereuses et s'assurer qu'aucune d'elles ne sont rejetées au réseau d'égout

DOSSIER : P-7610-16-01-0624900

DATE DE RÉDACTION : 1999-02-26

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La compagnie emploie plus de [redacted] employés. Elle est spécialisée dans l'aiguisage d'outils de coupe pour les usines de fabrication de meubles et la fabrication d'outils de coupe.

Lors de l'inspection j'ai constaté les faits suivants :

Les appareils et produits utilisés génèrent des chips de métal. Les huiles de coupe sont recyclés par décantation (voir photos 3&4). Les huiles usées sont entreposés dans des barils. Lors de l'inspection ils y avaient trop de barils d'huiles usées pour que je puisse voir s'il y avait un drain sur le plancher. (voir photos 1&2). Selon Monsieur Théberge la compagnie disposera des matières résiduelles dangereuses avant le mois d'avril 1999. Alors je pourrai mieux témoigner de la présence de drain et faire les recommandations qui s'imposent.

3. CONCLUSION

Le service industriel devrait attendre une preuve de disposition des matières résiduelles dangereuses d'ici le premier avril 1999.

4. RECOMMANDATION(S)

Retourner voir les lieux inspectés après avoir reçu la preuve de disposition des matières dangereuses.

5. VÉRIFICATION

INSPECTÉ PAR : Jacques Nicot (signature) — 1999-03-02 (date)

VÉRIFIÉ PAR : Jos Segers (signature) — 99/03/04 (date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Ok

- demander la production d'huile usée.
- à la photo #2, quelles sont les autres M.D.R.

nickel, pentrate caustique liquide et solide et acide chlorhydrique

DOSSIER : P-7610-16-01-0624900

DATE DE RÉDACTION : 1 avril 1999

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La compagnie en exploitation depuis 1969 emploie environ art. employés. Elle est spécialisée dans l'aiguisage et l'entretien d'outils de coupe pour les usines de fabrication de meubles et la fabrication d'outils de coupe tels que des têtes de planeur, des têtes de raboteuse, des bit et des mèches de toupie. Les procédés de production sont la soudure, l'usinage par électro - érosion, l'usinage et le profilage à commandes numérique multi-axes. Les matières utilisées sont art. 23-24 art. 23-24 En annexe j'ai inclus la liste des machines utilisées.

L'horaire de travail est de art. 23-24

Lors de l'inspection du 26 février 1999 M. Théberge a dit qu'il avait prévu disposé des barils d'huile usée entreposés dans la bâtisse adjacente à la bâtisse de production. Puisque je ne pouvait constater la présence de drain à cause du grand nombre de barils de matières résiduelles dangereuses entreposées sur le plancher (photos 1 & 2) j'ai décidé de revenir terminer l'inspection suite à la disposition des barils visés dans un lieu autorisé. Certains n'étaient pas identifiés **(Art. 46).**

Lors de ma seconde visite d'inspection j'ai constaté la présence d'un drain dans la bâtisse qui entrepose les barils de matières résiduelles dangereuses. La compagnie prévoit l'obturer. **(Art 35)** (photo 5)

À l'aide des preuves de disposition je conclue qu'un registre des matières résiduelles dangereuses et un bilan annuel doivent être produit. **(Art 105 et 109)**

Un registre des résultats de fonctionnement des équipements d'entreposage n'était pas sur le lieu d'entreposage. **(Art 39)**

Des chips de métal et des poussières d'acier sont ramassées par une compagnie de transport pour être vendu au recyclage. Des huiles de coupe sont recyclés par décantation (voir photos 3&4).

Concernant les émissions atmosphériques on me rapporte que les deux filtres à sacs sont changés de façon hebdomadaire, tandis que le filtre triangulaire est changé mensuellement. (photo 7)

La compagnie n'a pas de certificat d'autorisation. Des travaux d'agrandissement sont prévus pour la semaine du 6 avril 1999. Monsieur Théberge affirme que la production devrait doubler suite à l'agrandissement. La nécessité de l'émission d'un certificat d'autorisation sera nécessaire si la compagnie installe un équipement destiné à prévenir le dégagement de contaminant dans l'atmosphère. **(art 48) Loi sur la qualité de l'environnement.** Les documents relatifs à l'autorisation seront postés.

La compagnie s'alimente d'eau provenant du réseau public. Suite à l'agrandissement la ville devra et à prévue augmenter la dimension du réseau d'aqueduc afin de répondre à la demande de l'industrie.

3. CONCLUSION

La compagnie contrevient aux articles 35, 39, 46, 105 et 109 du règlement sur les matières dangereuses.

4. RECOMMANDATION(S)

Faire parvenir un avis d'infraction. Faire l'étude du dossier afin de vérifier si un C.A. est requis.

Gouvern [redacted] Qu[redacted]
Ministère [redacted]vironnement
Direction régionale de la Montérégie

N/D : P-7610-16-01- 06 24900

Page : 1 / 2

Photo # : Date :

Photo # : 1 Date : 24 février 1999

Barils d'huiles usées

Photo # : 2 Date : 24 février 1999

Barils d'huile usée et autres matières résiduelles dangereuses

art. 23-24 [redacted]

Photographe(s) : Catherine Théorêt, tech

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de la Montérégie

N/D : r-/610-16-01- 0624900

Photo # : Date :

art. 23-24 [redacted]

Photo # : 3 Date : 24 février 1999

Les Barils d'huile de coupe par décantation permettent la récupération de l'huile et les poussières de carbure se retrouvant dans le fond peuvent revendues.

Photo # : 4 Date : 24 février 1999

(comme #3)

Décantation

Photographe(s) : Catherine Théorêt, tech

Gouvernement du Qu
Ministère de l'E onnement
Direction régi e de la Montérégie

N/D [redacted]10-16-01-0624900

Page : 2 / 3

Photo # : 4 Date : 1999-04-01

Vue arrière de l'usine

Photo # : 5 Date : 1999-04-01

DRAIN SITUE DANS LE PLANCHER DE L'AIRE D'ENTREPOSAGE DES MATIERES RESIDUELLES DANGEREUSES

Photo # : 6 Date : 1999-04-01

Vue latérale de l'usine

Photographe(s) :Catherine Théorêt, technic

Votre solution

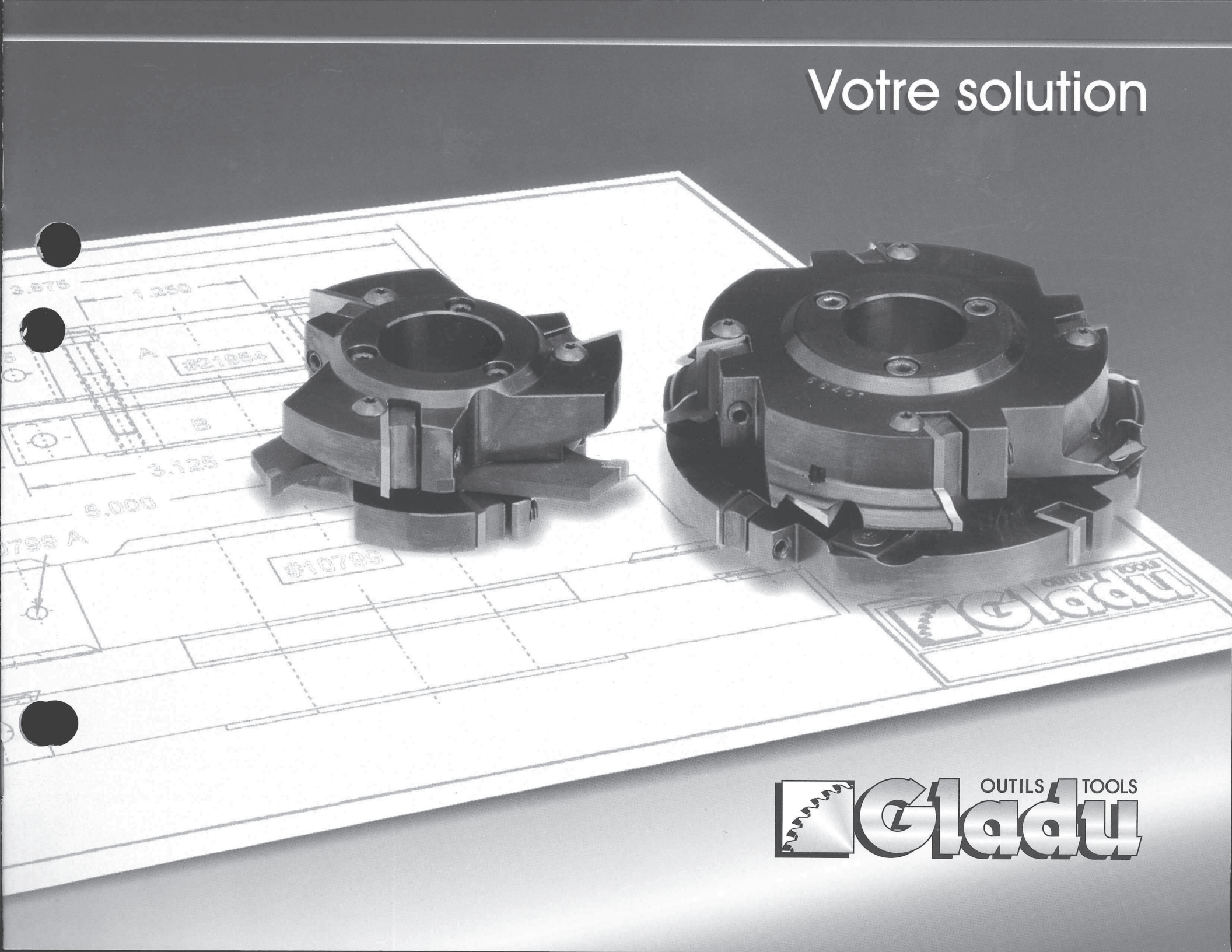

OUTILS TOOLS
Gladu

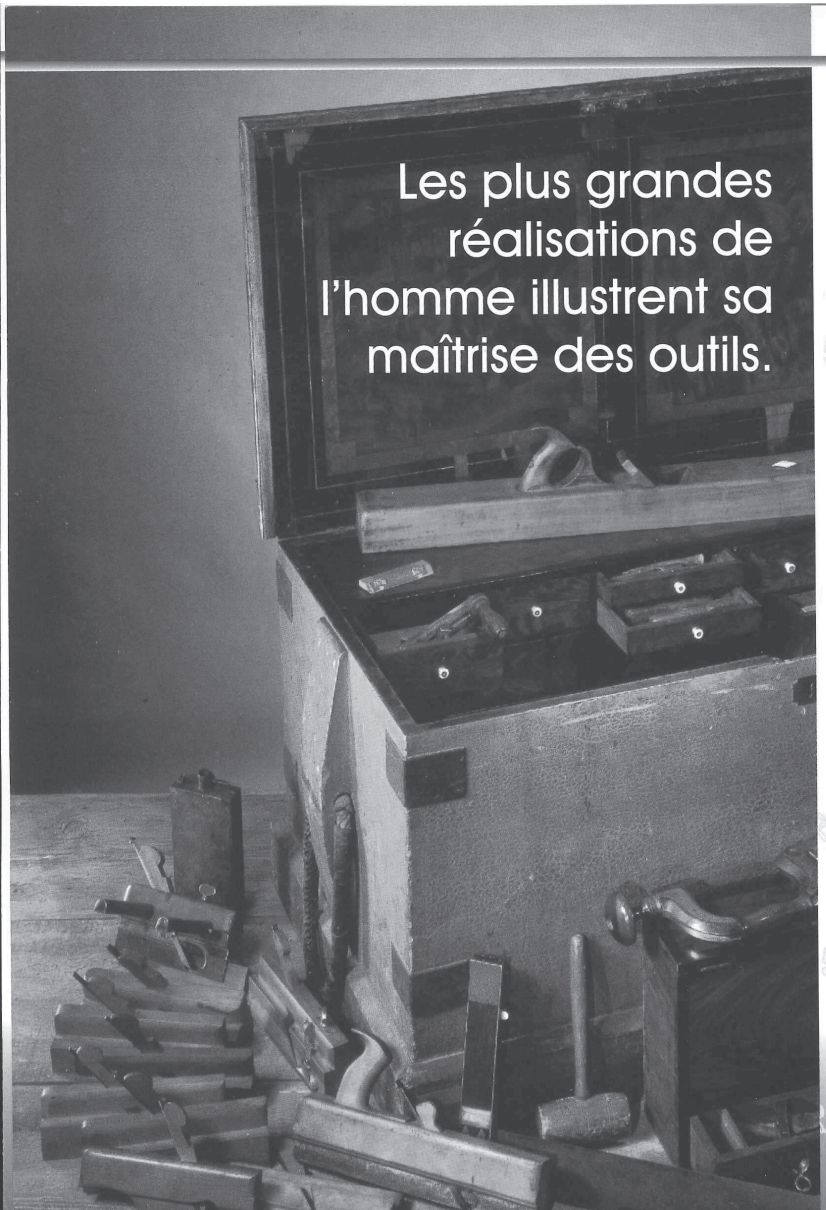

Les plus grandes réalisations de l'homme illustrent sa maîtrise des outils.

Tout triomphe artistique, architectural et industriel reflète la capacité de l'homme de transformer la matière première. Dans le travail du bois, c'est le rendement de l'outillage qui permet à l'artisan d'exprimer son talent. Les liens qui l'unissent au fabricant de ses outils sont donc solides et durables.

Fondée en 1969, Outils Gladu inc. a grandi selon la vision de Jean Gladu, un innovateur dans le travail du bois. Depuis, elle conjugue ses habiletés avec ses connaissances en métallurgie, en ingénierie et en usinage. Son objectif est d'être le chef de file en fabrication d'outils spécialisés pour le travail du bois, du plastique et du métal non ferreux.

Jean Gladu

Voici le cheminement d'un outil de coupe perfectionné, à partir de la demande du client jusqu'à la livraison de l'outil, en passant par le design, la fabrication et les essais. Vous y apprendrez comment un outil Gladu devient votre outil et comment vos exigences spécifiques sont prises en considération à chaque étape du procédé de fabrication.

De gauche à droite
Isabelle Gladu
Jean Gladu Jr
Yvon Gauthier
Louise Guertin

"Les outils de coupe sont uniques ..."

Ce qui distingue les outils de coupe des autres produits de consommation, c'est leur lien étroit avec notre rendement, notre rentabilité et notre succès.

L'industrie du travail du bois est de plus en plus complexe, d'une part, à cause des exigences liées à l'utilisation croissante de matières premières inhabituelles et de nouveaux systèmes d'usinage et, d'autre part, à cause de la nature compétitive du marché dans lequel nos produits font leur entrée. Afin de maintenir notre compétence, nous n'avons pas d'autre choix que d'utiliser des techniques sans cesse renouvelées. C'est même devenu une nécessité.

Heureusement, en matière d'outils de coupe, la technologie moderne est compétitive et accessible. Nous choisissons donc ce qu'il y a de meilleur. Au cours des vingt dernières années, j'ai vu Gladu devenir chef de file et livrer à sa clientèle des outils des plus perfectionnés pour le travail du bois.

Le développement d'outils de coupe plus efficaces pour le travail du bois à l'échelle industrielle évolue plus rapidement que tout autre domaine. Parce que les éminents fabricants d'outils utilisent des machines sophistiquées à commande numérique pour travailler le métal, ils peuvent produire des outils dont les caractéristiques géométriques relevaient du rêve il y a seulement quelques années. Ce rêve devient réalité lorsque les outils sont installés sur votre machinerie.

Lorsque je visite les usines les plus prospères au monde, je constate que les outils choisis sont de marque Gladu.

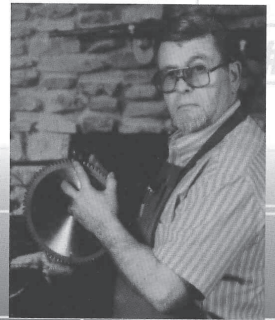

Jim Effner
- Auteur de *Chisels on a Wheel*

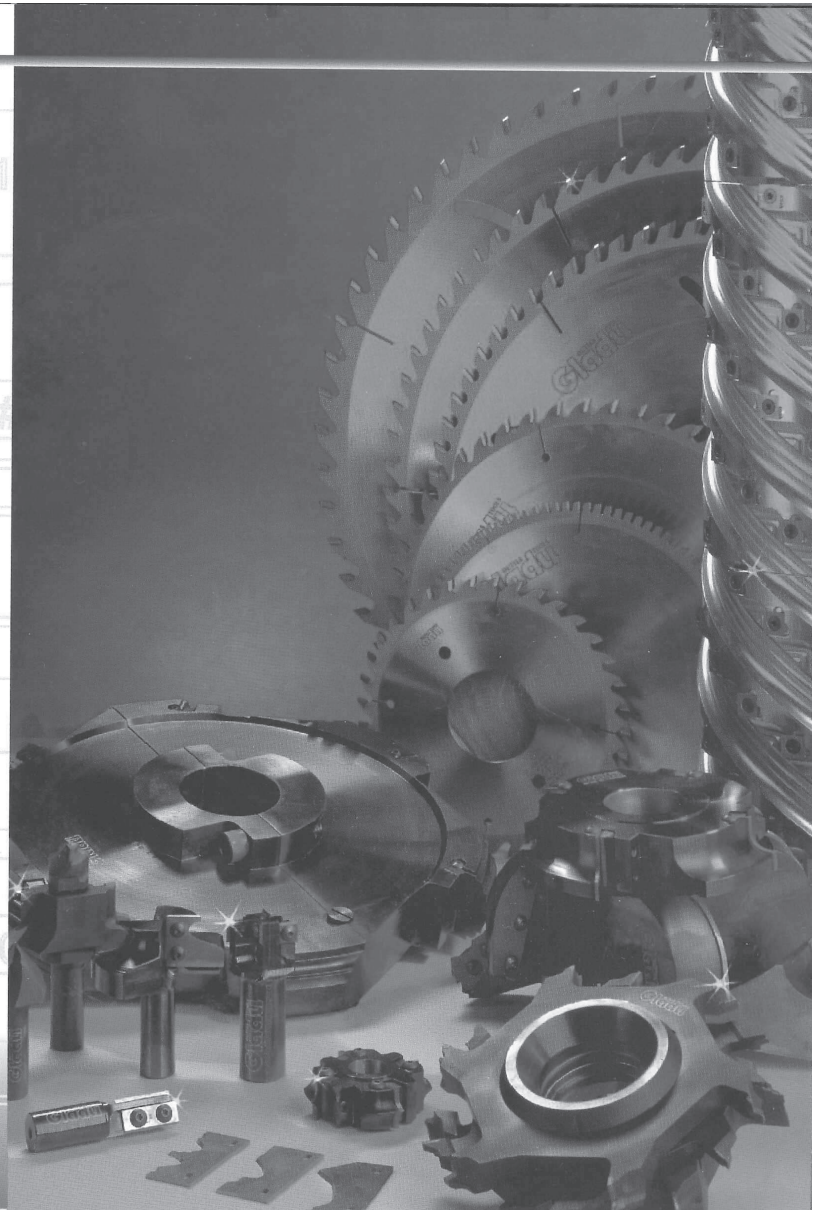

Des solutions personnalisées

Le procédé de fabrication d'un outil Gladu commence par vous — avec votre machinerie, dans votre atelier et avec votre matériel. Il débute par une consultation avec un conseiller technique en poste chez Gladu, qui possède de l'expérience dans votre domaine.

Pour chaque application, il faut souvent tenir compte de plusieurs options. C'est pourquoi notre rôle dépasse le simple choix d'un type d'outil et d'un matériau de coupe. Le conseiller technique travaille avec vous pour trouver la meilleure solution aux points de vue performance de votre outil et rentabilité de votre investissement.

Ensemble, vous examinez comment l'outil s'intègre à la séquence complète de votre procédé de fabrication. Parce que Gladu fabrique et fournit toutes formes d'outillage en acier rapide, en carbure de tungstène, en plaquettes de carbure et en diamant, vous avez l'assurance que votre outil conviendra au travail à exécuter.

Votre conseiller technique Gladu est un partenaire. Il vous permet d'obtenir plus de qualité et de productivité à moindre coût.

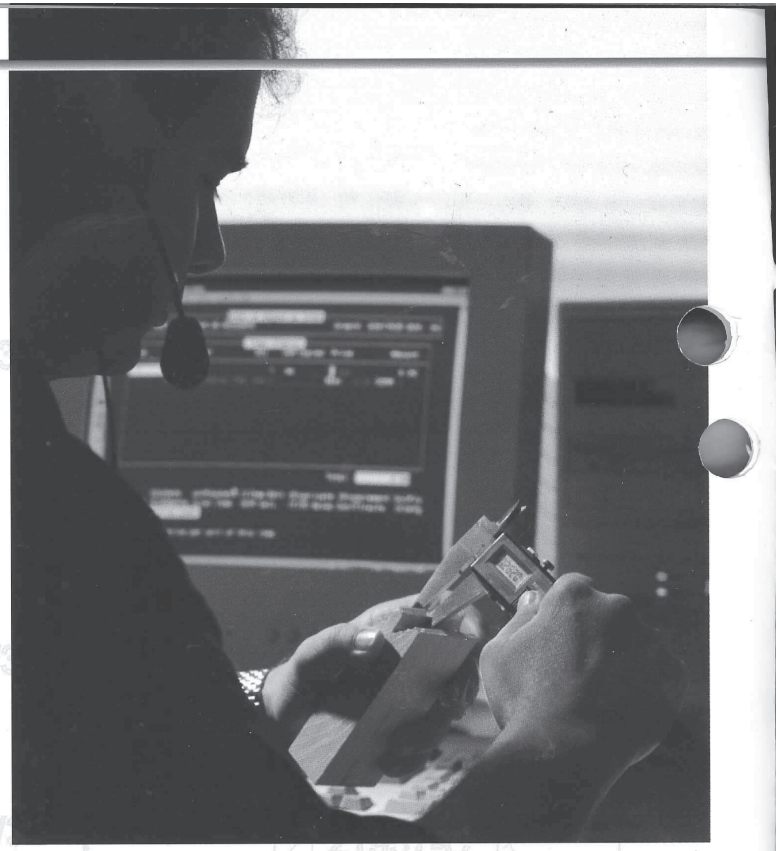

"Vous pouvez compter sur Gladu pour trouver des solutions pratiques et rentables qui répondront à vos besoins."

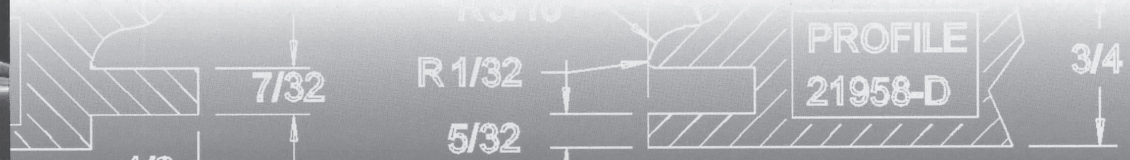

La conception de votre outil

Lorsque vous êtes prêt à passer une commande, votre conseiller technique remet vos spécifications au service d'ingénierie de Gladu. Là, en se servant de l'un des systèmes de CAO-FAO les plus perfectionnés au monde, un technicien-concepteur effectue les dessins préliminaires et s'occupe des détails de fabrication de votre outil.

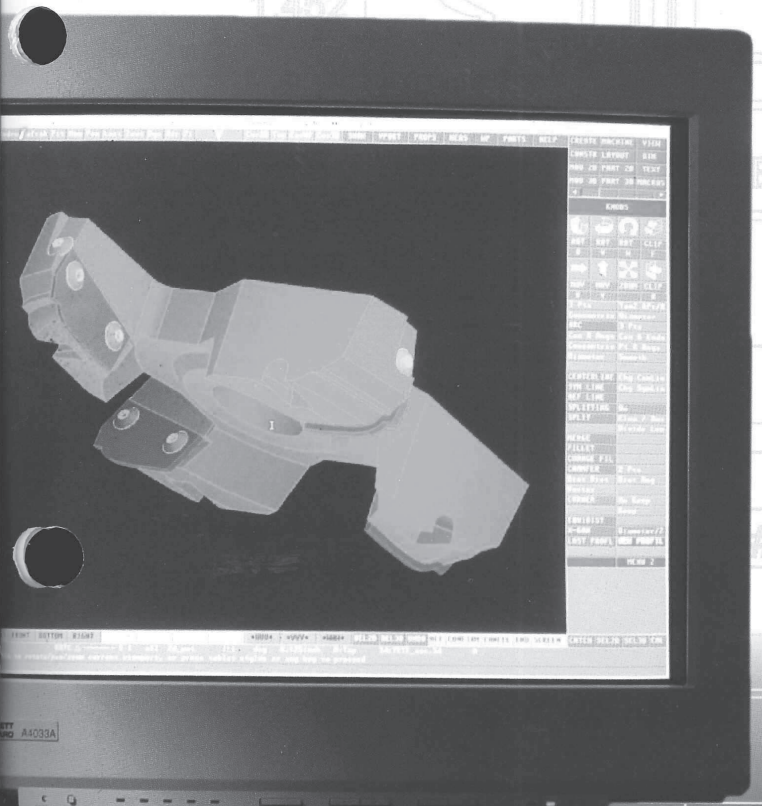

Afin que ses performances soient optimales, votre outil est fabriqué en fonction de vos besoins. Nous pouvons tenir compte soit des caractéristiques de votre procédé, soit des spécifications du fabricant de votre machinerie. Un grand nombre d'outils standards sont gardés en stock chez Gladu, y compris des lames de scie, des mèches de toupie, des têtes de raboteuse et des fraises. Ces outils sont conçus pour donner leur meilleur rendement dans la plus vaste gamme d'applications possible.

En travaillant avec votre conseiller technique, le technicien-concepteur peut suggérer des retouches dans le but d'améliorer davantage les performances de votre outil et d'allonger sa durée de vie. Chez Gladu, le "sur mesure " est standard et il est offert sans frais supplémentaires.

Une fois votre approbation donnée, votre commande retourne au service d'ingénierie qui commence la production de votre outil. Durant ce deuxième passage, votre commande reçoit sa liste de critères de contrôle de qualité pour chaque étape du procédé de fabrication.

"Votre outil naît de la perspicacité de nos conseillers techniques et de la puissance de nos ordinateurs."

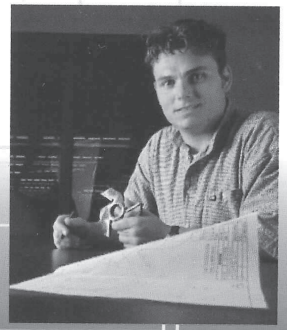

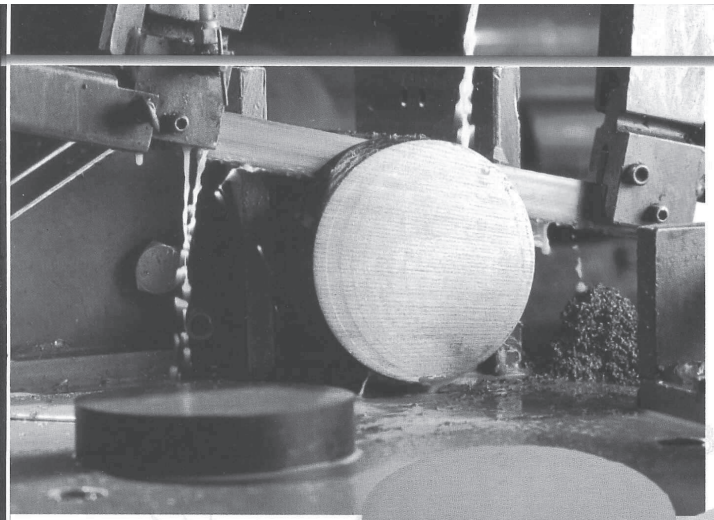

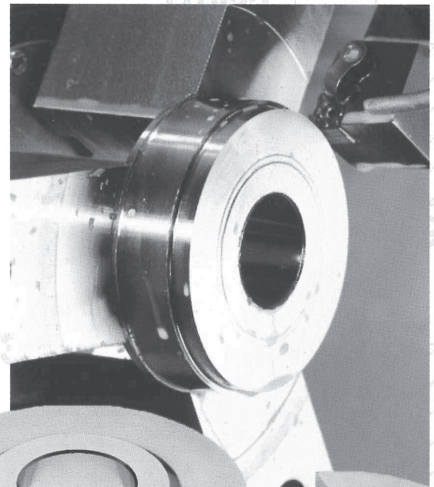

L'usinage de précision sur tour à commande numérique produit une pièce brute parfaitement concentrique.

L'utilisation de fraiseuses à commande numérique et à axes multiples permet de façonner chaque dent, cannelure et siège dans des tolérances très serrées.

Chaque outil de coupe Gladu est usiné dans de l'acier brut pour lui assurer robustesse et performance.

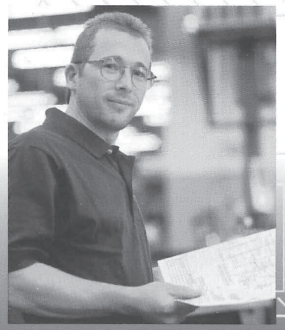

"La perfection chez Gladu est le fruit d'un travail d'équipe."

Construire les outils de demain

Gladu a développé le concept d'outil hybride. Notre équipe a su marier le fini remarquable des plaquettes de carbure indexables avec la longue durée de vie du diamant. Pour fabriquer chaque outil hybride, nous utilisons des procédés perfectionnés comme l'usinage par électro-érosion, pour former les profils en diamant, et le profilage à commande numérique multi-axes, pour produire des plaquettes indexables.

Parce que nous intégrons le design à la fabrication, nous sommes renommés pour l'interchangeabilité de nos pièces. Que nos clients commandent un outil sur mesure, un outil de coupe SpiraMax ou une fraise profilée, ils sont assurés de sa longue durée de vie et de sa performance.

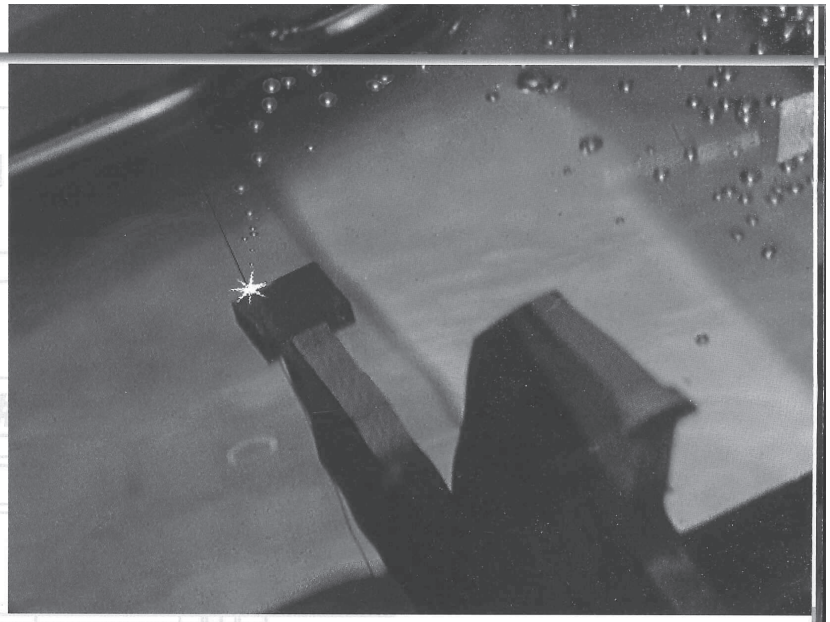

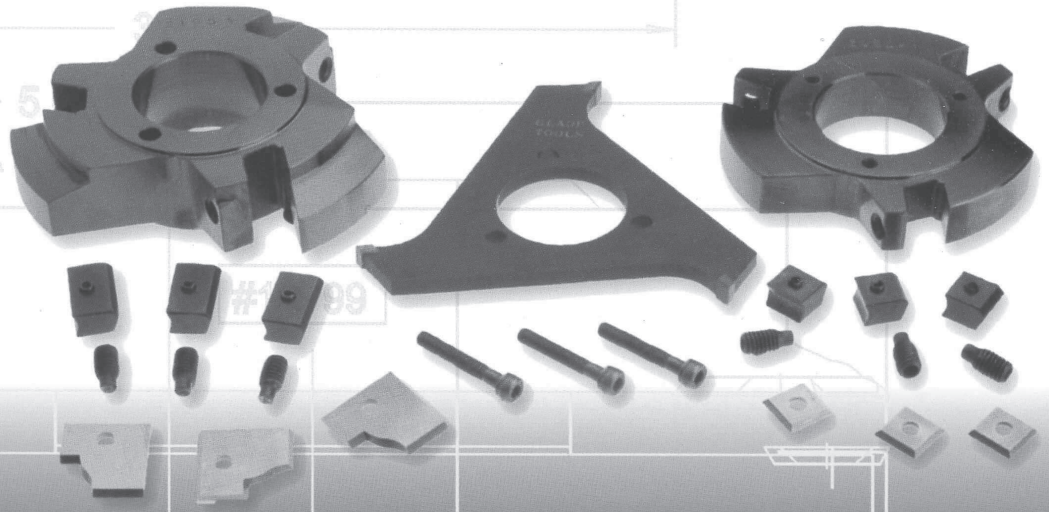

La qualité par le design

L'étape finale du procédé de fabrication d'un outil a lieu après que tous les composants aient été produits. Chaque outil passe alors par une vérification de ses performances. Ce contrôle est effectué en trois temps.

D'abord, l'ajustement et la tolérance de chaque composant sont testés. Ensuite, l'outil est complètement assemblé afin de vérifier son centrage et son profil. Les angles et les reliefs sont examinés, tout comme les chevauchements et les montages.

En dernier lieu, nous procédons à un contrôle rigoureux du rendement de l'outil. Là, il est jugé selon vos exigences opérationnelles dans nos propres installations de travail du bois.

"Durant l'inspection, nous n'acceptons rien de moins que le meilleur rendement."

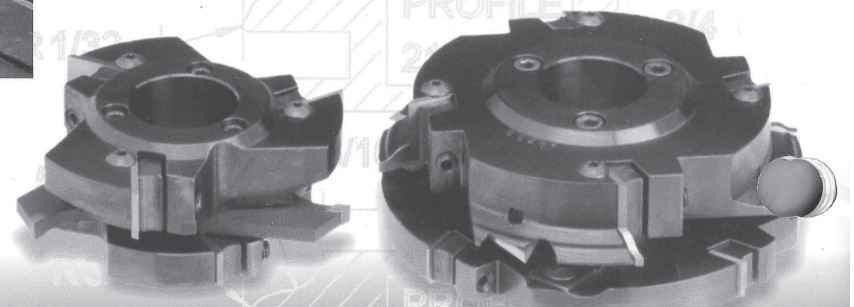

Le service et la livraison

Gladu offre une gamme plus que complète de services et de produits exceptionnels. Grâce à notre savoir-faire et à nos nombreuses années d'expérience concrète, nous sommes en mesure de livrer un outil performant et de première qualité. De son côté, notre clientèle sait qu'elle peut compter sur notre service après-vente hors pair. C'est d'ailleurs ce qui explique son assiduité.

Notre garantie de satisfaction s'applique non seulement à un nouvel outil Gladu, mais aussi à chaque outil dont nous effectuons l'aiguisage ou l'entretien. Parce que nous croyons fermement que la durée de vie d'un outil peut être allongée et que le rendement d'un investissement peut être meilleur, nos liens avec notre clientèle sont solides.

Pour que ses clients retirent le maximum de leur investissement, Gladu offre un excellent service et de courts délais de livraison. Nous ne nous contentons pas de livrer un outil de coupe impeccable. Nous avons aussi comme but de partager l'atteinte de vos objectifs et de travailler avec vous de manière à ce que vous obteniez un outil de première qualité au rendement supérieur.

"Chez Gladu, nous reconnaissons que chaque client a des besoins précis et qu'il compte sur notre soutien."

Gladu est votre seul fournisseur d'outils pour le travail du bois.
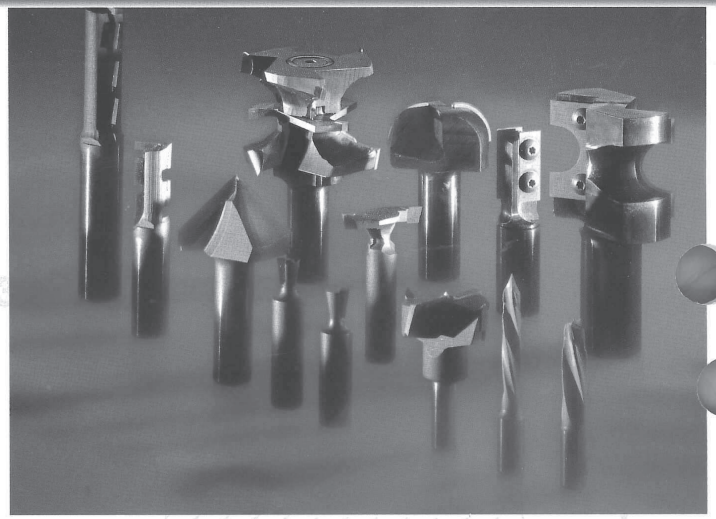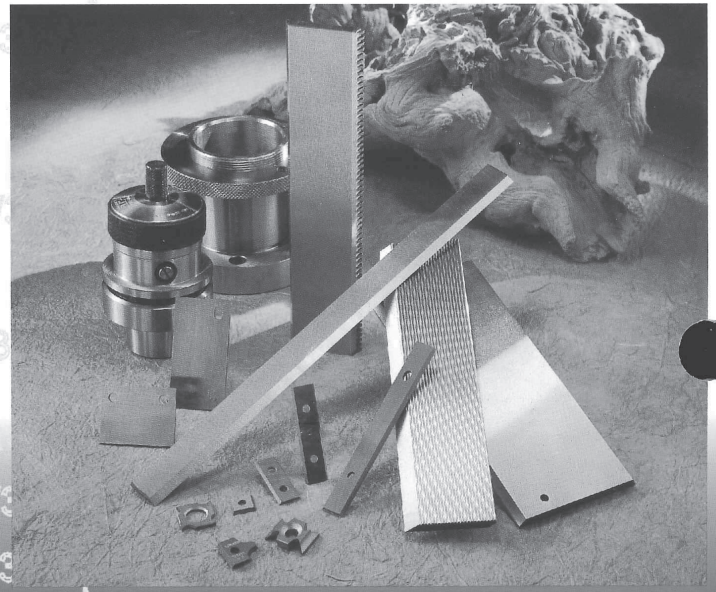
Pour couper, rectifier ou rainurer, Gladu vous propose des outils performants en acier rapide, en carbure de tungstène, en plaquettes de carbure ou en diamant polycristallin. **Gladu est votre partenaire le plus précieux!**